

Monsieur Gérard VINCENT
Délégué Général de la FHF
Rue Cabanis
75014 Paris

DIRECTION

Rennes, le 17 mai 2010

Pr Antoine FLAHAULT

Tél. : 02.99.02.27.10

Fax : 02.99.02.28.29

Email :

Antoine.Flahault@ehesp.fr

Objet :

Réf : CQ/FA

Secrétariat : Brigitte Amprime

Tél. : 02.99.02.27.11

Email :

Brigitte.Amprime@ehesp.fr

Cher Gérard,

A la lecture du Communiqué de ce jour de l'ADH, avec l'appui de la FHF, je voudrais dissiper pour vous et par écrit, quelques malentendus.

Je n'ai pas voulu donner le sens que prête, en raccourci, La Tribune à mes propos : ils étaient beaucoup plus développés et voulaient au contraire montrer l'éventail des formations que nous ambitionnons pour l'Ecole, les pouvoirs publics - par la loi qui la fonde - et le Conseil d'Administration - par des délibérations qui la construisent. Je souhaite donc tout d'abord clarifier avec vous cette mauvaise interprétation de mes explications et j'espère que vous accepterez de nous aider à apaiser les esprits.

Le contrat d'objectifs et de moyens de l'EHESP fixe pour objectif de développer l'offre de formations diplômantes de l'Ecole : il y était prévu que 10 diplômes y soient habilités ou cohabilités, et c'est quasiment chose faite. C'est dans ce cadre que l'Ecole offre, en complément, la possibilité aux élèves issus des formations fonction publique de s'inscrire à cette offre de formations diplômantes qui, rappelons le, sont facultatives pour les élèves en formation statutaire.

Je redis que nos intentions sont claires sur la formation des élèves directeurs qui recevront, après le concours, la formation professionnelle de haut niveau qu'on leur doit - et c'est pour cela que nous avons renforcé et les missions et les compétences de l'Institut du Management - et ce dans le respect du statut de la Fonction Publique. Le terme de « mastérisation de la formation des directeurs d'hôpital » employé par certains ne correspond pas à la volonté du Conseil d'Administration et donc pas à la mienne. Bien au contraire les Administrateurs de l'EHESP ont souhaité pour tous les élèves directeurs une formation professionnelle conforme à un service public fort.

Avec cette possibilité pour eux d'acquérir – en plus – des diplômes (mastères ou doctorats) qui seront autant d'atouts supplémentaires. J'ai bien compris que vous souhaitez tous que ces élèves deviennent l'élite des hôpitaux publics de demain. Les modalités de mise en oeuvre de cette politique, approuvée par le conseil des formations et le conseil d'administration, sont en cours d'élaboration avec les différentes parties prenantes et nous espérons que ce processus de concertation ira à son terme.

Les mastères spécialisés de l'EHESP ne viendront pas concurrencer la formation des futurs Directeurs statutaires des Hôpitaux publics mais au contraire, j'espère qu'ils viendront concurrencer les autres mastères qui foisonnent dans le secteur. En témoignera le développement de l'Institut du Management qui devient, sous l'impulsion de Roland Ollivier et avec mon soutien de tous les instants, le fer de lance de l'Ecole nouvelle.

Je vous prie d'agréer, Cher Gérard, l'expression de mes cordiales salutations.

**Le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes
en Santé Publique,**



Pr Antoine FLAHAULT